

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.086

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

10 AOUT 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

10 AOUT 2000

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE GUEUT représenté par Monsieur MOST, Maire  
M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD  
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE  
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU  
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Fourniture et mise en oeuvre de matériels et logiciels informatiques

**VOTE** : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans le cadre de l'évolution des systèmes informatiques de la Ville et des écoles, un dossier de consultation d'entreprises relatif à la fourniture et la mise en oeuvre de matériels et logiciels informatiques a été rédigé par les services municipaux.

Le marché était décomposé en 3 lots :

- lot n° 1 : Acquisition de matériels informatiques et de matériels de communication destinés aux services municipaux

- lot n° 2 : Précablage

- lot n° 3 : Acquisition de stations Multimédia (imprimantes incluses) pour les écoles

La commission d'ouverture des plis, réunie les 3 et 7 Juillet 2000, a décidé d'attribuer :

- le lot n° 1 à l'entreprise BSI FRANCE pour un montant de 925.105,00 F HT soit 1.106.425,58 F TTC

- le lot n° 2 à l'entreprise BSI FRANCE pour un montant de 20.539,00 F HT soit 24.564,64 F TTC

- le lot n° 3 à l'entreprise ECO LOGIC INFORMATIQUE pour un montant de 100.335,00 F HT soit 120.000,66 F TTC

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, à conclure et signer les marchés à intervenir.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU le dossier de consultation d'entreprises,

- VU l'avis favorable de la Commission d'ouverture des plis des 3 et 7 Juillet 2000,

- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés :
- lot n° 1 : Acquisition de matériels informatiques et de matériels de communication pour un montant de 925.105,00 F HT soit 1.106.425,58 F TTC avec l'entreprise BSI FRANCE,
- lot n° 2 : Précablage pour un montant de 20.539,00 F HT soit 24.564,64 F TTC avec l'entreprise BSI FRANCE,
- lot n° 3 : acquisition de stations Multimédia (imprimantes incluses) pour les écoles pour un montant de 100.335,00 F HT soit 120.000,66 F TTC avec l'entreprise ECO LOGIC INFORMATIQUE,
- d'imputer la dépense correspondante au titre du Budget 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 août 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**